



PREFET DE L'HERAULT

## **Arrêté n °2015028-0007**

**Préfecture de l'Hérault**

DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES  
DEPENSES DES PROGRAMMES DU  
PERIMETRE PREFECTURE

## PRÉFET DE L'HÉRAULT

SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS  
*Bureau des Finances de l'Etat-Plateforme CHORUS*

ARRETE N°

Délégation de signature pour les dépenses des programmes du périmètre préfecture

### LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON PREFET DE L'HERAULT

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Pierre de BOUSQUET DE FLORIAN, Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault ;
- VU les décrets nommant M. Olivier JACOB, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, M. Michel STOUMBOFF, secrétaire général pour les affaires régionales, Mme Fabienne Ellul, sous-préfet secrétaire générale adjointe chargée de la mission « Littoral », M. Frédéric LOISEAU, directeur de cabinet, M. Nicolas LERNER sous-préfet de l'arrondissement de Béziers, Mme Magali CAUMON, sous-préfète de l'arrondissement de Lodève
- VU les décisions préfectorales affectant le personnel au sein des services de la préfecture ;
- VU les délégations de gestion établies entre le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, les préfets des départements de l'Aude, du Gard, de la Lozère, des Pyrénées-Orientales et le chef du Groupement d'Hélicoptères de la sécurité civile de Nîmes
- SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et du secrétaire général pour les affaires régionales,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Bertrand GILLIOT, chef de la plateforme CHORU,S à l'effet d'ordonnancer aux fins d'exécution des décisions des ordonnateurs secondaires délégués, les dépenses et les recettes des programmes :

Du Ministère de l'Intérieur,

- 104 Intégration et accès à la nationalité française
- 119 Concours financiers aux communes et groupements de communes
- 122 Concours spécifiques et administration
- 161 Intervention des services opérationnels
- 207 Sécurité et circulation routières
- 216 Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
- 232 Vie politique, culturelle et associative
- 303 Immigration et asile
- 307 Administration territoriale
- 754 Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, la circulation et la sécurité routière.

Du service du Premier Ministre

- 112 Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire
- 129 Coordination du travail gouvernemental
- 162 Interventions territoriales de l'Etat
- 165 Conseil d'Etat et autres juridictions administratives
- 333 Moyens mutualisés des administrations déconcentrées

Du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

- 181 Prévention des risques
- 217 Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

Du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

- 172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

- 111 Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail du ministère des finances
- 155 Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

De la fonction publique

- 148 Fonction publique

Du ministère des finances

- 218 Conduite et pilotage des politiques économique et financière
- 309 Entretien des bâtiments de l'Etat
- 723 Contributions aux dépenses immobilières
- 743 Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions
- 833 Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

Du ministère des affaires étrangères

- 105 Action de la France dans le Monde
- 209 Solidarité à l'égard des pays en développement

Du ministère des affaires sociales et de la santé

- 137 Egalité entre les hommes et les femmes

Ministère de la défense

- 167 Liens entre la nation et son armée
- 169 Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand GILLIOT, délégation de signature est donnée à Mme Dominique BOYER adjointe au responsable de la plateforme Chorus.

En outre, délégation permanente est donnée à :

Mmes Dominique BOYER, Corelle BLASCO, Isabelle GRAELL, Viviane FAURE, Carmen PARFAIT, Corine BOUCHET et M. Daniel DAUGA, responsables des engagements juridiques et des demandes de paiement, aux fins de valider les engagements juridiques, les demandes de paiement et de rendre exécutoires les recettes non fiscales dans l'application Chorus.

Mmes Nicole FANZY, Isabelle GUEGUEN, Myriam LAINÉ, Claude LAURENT, Christine OLIVER, Ghislaine SOULIÉ, Marie-Thérèse MARTINEZ, Elisabeth OUILLON, Michèle TREUIL, Virginie GENNAÏ, Mrs François SÉMINOR et Pascal SANCHEZ gestionnaires de dépenses et recettes non fiscales pour saisir les engagements juridiques et les recettes non fiscales, certifier le service fait, créer les demandes de paiement.

**ARTICLE 3 :**

L'arrêté n° 2014008-0007 est abrogé.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le secrétaire général pour les affaires régionales, le sous-préfet de Béziers, le sous-préfet de Lodève, le sous-préfet chargé de la mission littoral et le directeur de cabinet du préfet, le délégué régional à la recherche et à la technologie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

28/01/2015

LE PREFET,



Pierre de BOUSQUET